



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



## Règlement Particulier Sportif Rallyes

Coupe de France des rallyes FFSA  
National Coefficient 3

## 11<sup>ème</sup> Rallye National de la Fougère A.O.C Pays Médoc

# Rallye de la Fougère

**8-10 Juin  
2018**



**Règlement Particulier Sportif Rallyes**  
**11<sup>ème</sup> Rallye National de la Fougère A.O.C Pays Médoc.**  
**Coupe de France des rallyes coefficient 3**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.  
 les rallyes français sont disputés conformément au code sportif international et ses annexes de la fédération internationale de l'automobile (FIA) ,au règlement de la fédération française du sport automobile(FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## LISTE DES ADRESSES

**\*Organisation et secrétariat**

Team Laurentus Autosport  
 09 Picard 33112 St Laurent Medoc  
 Tel:05 56 59 92 95 Fax: 05 56 59 96 52

**\*PC course et collège des sportifs**

Groupe scolaire 33112 St Laurent Médoc  
 Tel:05 56 59 93 16

**\*Permanence du rallye, vérif administratives, road book, salle de presse et remise des prix.**

COSEC 33112 St Laurent Medoc  
 Tel: 06 07 57 17 23

**\*Affichage officiel.**

Espace Coubertin 33112 St Laurent Médoc  
 Au village partenaire sous la tente affichage.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lund 26 Mars 2018		
Ouverture des engagements	Lundi 26 Mars 2018		
Clôture des engagements	Lundi 28 Mai 2018		
Parution du road book au cosec (plan en annexe sur le site internet)	Dimanche 3 Juin 2018. Vendredi 8 et samedi 9 Juin 2018		
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 3 Juin 2018	9h00 à 17h30	
	Vendredi 8 Juin 2018	8h30 à 19h00	
	Samedi 9 Juin 2018	7h30 à 11h30	
Vérifications des documents	Vendredi 8 Juin 2018	16h40 à 18h30	Au Cosec de St Laurent Médoc
	Samedi 9 Juin 2018	7h00 à 10h30	
Vérifications des voitures	Vendredi 8 Juin 2018	17h30 à 19h30	Garage Renault de St Laurent
	Samedi 9 Juin 2018	7h30 à 11h30	
Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 8 Juin 2018	17h30 à 20h00	tente affichage face à la buvette
	Samedi 9 Juin 2018	7h00 à 11h45	
1ère réunion des commissaires sportifs	Samedi 9 Juin 2018	11h00	Groupe scolaire
Publication des équipages admis au départ	Samedi 9 Juin 2018	13h00	Tableau affichage
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 9 Juin 2018	13h00	Tableau affichage
Briefing des pilotes	Document distribué aux vérifications administratives avec émargement		Au cosec de St Laurent
Départ 1ère étape	Samedi 9 Juin 2018 (1ère voiture VHC)	15h10	Espace Coubertin
Arrivée 1ère étape	Samedi 9 Juin 2018 (1ère voiture VHC)	17h59	Espace Coubertin
Publication des résultats partiels de la 1ère étape et ordre des départs 2ème étape	Samedi 9 Juin 2018	20h30	Tente affichage face à la buvette
Départ 2ème étape	Dimanche 10 Juin (1ère voiture VHC)	8h15	Espace Coubertin
Arrivée 2ème étape et finale	Dimanche 10 Juin (1ère voiture moderne théorique)	17h07	Espace Coubertin
Publication des résultats du rallye	Dimanche 10 Juin 30 mn après le dernier concurrent.		Tableau affichage Espace Coubertin
Vérification finale	Dimanche 10 juin (garage Lopez)		Garage Lopez
Remise des prix	Dimanche 10 Juin à l'entrée du parc fermé final sur le grand podium de départ		

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac organise le rallye dénommé : **11ème Rallye National de la Fougère- A.O.C Pays Médoc** en qualité d'organisateur administratif ; en collaboration avec Le Team Laurentus Autosport (organisateur technique) les 8 au 10 Juin 2018. Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine du Sud le : xx/xx /2018 sous le numéro xx et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro xxx en date du xx/xx/2018.

### Comité d'Organisation

**TEAM LAURENTUS AUTOSPORT** : Mr Claude PINA (président) et accompagné de tous les membres.  
Secrétariat du Rallye : Team Laurentus Autosport - 09 Picard 33112 Saint Laurent Médoc

Portable : 06 07.57 17 23 Mme Pierrette PINA

Tel maison : 05.56.59.92.95 Fax : 05.56.59.96.52

Permanence du Rallye : 06.07.57.17.23 Mme PINA PIERRETTE

Du 7 Juin au 11 Juin de 8h00 à 18h00 - Salle Omnisport (cosec) à Saint Laurent Médoc

### Organisateur Technique

Team Laurentus Autosport

09 Picard 33112 Saint Laurent Médoc

Plus d'information sur : [rallyedelafougere.fr](http://rallyedelafougere.fr) et [rallyedelafougere@free.fr](mailto:rallyedelafougere@free.fr)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### 1.1P. OFFICIELS

<i>Président du collège</i>	<i>Gilles Guillier</i>	<i>2504</i>	<i>1507</i>
<i>Membre du collège</i>	<i>En cours</i>		
<i>Membre du collège</i>	<i>En cours</i>		
<i>Directeur de course</i>	<i>Pascal Batte</i>	<i>28230</i>	<i>0805</i>
<i>Directeur de course adjoint</i>	<i>Laurent Teillard</i>	<i>10182</i>	<i>1706</i>
<i>Adjoints direction de course es St Sauveur</i>	<i>Charlotte Blanc</i>	<i>154262</i>	<i>0915</i>
<i>Adjoints direction de course es St Laurent</i>	<i>Françoise Bouchon</i>	<i>17644</i>	<i>1004</i>
<i>Adjoints direction de course es Médullienne</i>	<i>En cours</i>		
<i>Adjoints direction course (véhicule tricolore)</i>	<i>Alain Baluto</i>	<i>5998</i>	<i>1013</i>
<i>Véhicule damier</i>	<i>Carole Gomez</i>	<i>49254</i>	<i>1004</i>
<i>Directeur ES Le Fournas / St Sauveur</i>	<i>En cours</i>		
<i>Adjoints ES Le Fournas / St Sauveur</i>	<i>Jean Claude Bergalonne</i>	<i>234730</i>	<i>1016</i>
<i>Directeur ES St Laurent / Bernos</i>	<i>Guy Troncal</i>	<i>1056</i>	<i>1001</i>
<i>Adjoints ES St Laurent / Bernos</i>	<i>En cours</i>		
<i>Directeur ES Médullienne</i>	<i>Patrick Orillac</i>	<i>14992</i>	<i>1004</i>
<i>Adjoints ES Médullienne</i>	<i>Renée Jecker</i>	<i>11119</i>	<i>1004</i>
<i>Médecin chef</i>	<i>Dr Rigobert Jean Pierre</i>	<i>7967</i>	<i>1110</i>
<i>Commissaire technique responsable</i>	<i>Jean Louis Bosc</i>	<i>14848</i>	<i>0805</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>Patrick Giraud</i>	<i>189624</i>	<i>1009</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>André Barolle</i>	<i>55043</i>	<i>0702</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>Bernard lafond</i>	<i>14448</i>	<i>1101</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>Guy Ivorra</i>	<i>242950</i>	<i>1446</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>Hervé Archambaud</i>	<i>235558</i>	<i>1009</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>Patrick Gros</i>	<i>35156</i>	<i>0954</i>
<i>Relations concurrents responsable</i>	<i>Gilles Chabernaud</i>	<i>13554</i>	<i>1101</i>
<i>Relations concurrents Vhc</i>	<i>Gilles Chabernaud</i>	<i>13554</i>	<i>1101</i>
<i>Relations concurrents Vhrs</i>	<i>Claude Deloubes</i>	<i>16424</i>	<i>1110</i>
<i>Responsable des commissaires</i>	<i>Jean Paul Vitrac</i>	<i>196196</i>	<i>1004</i>
<i>Relations presse</i>	<i>Philippe Quioc</i>	<i>230953</i>	<i>1006</i>
<i>Responsable classement</i>	<i>Monique Bougeois</i>	<i>132559</i>	<i>1004</i>
<i>Adjoint classement</i>	<i>Frederik Ducrocq</i>	<i>19399</i>	<i>1004</i>
<i>Responsable Parc Fermé et Assistance</i>	<i>Ludovic Pina</i>	<i>180115</i>	<i>1004</i>
<i>Vérifications Administratives –ASACM</i>	<i>Françoise Bouchon</i>	<i>17644</i>	<i>1004</i>
<i>Vérifications Techniques</i>	<i>Laurent Teillard</i>	<i>10182</i>	<i>1706</i>
<i>Voiture Autorité</i>	<i>Jacques Courmontagne</i>	<i>11849</i>	<i>1004</i>

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

### 1.2P. Eligibilité

Le 11<sup>ème</sup> RALLYE DE LA FOUGERE. Compte pour :

- \*La coupe de France des rallyes 2018 coefficient 3.
- \*Le championnat de la ligue régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine du Sud 2018..
- \*Le challenge des commissaires de la ligue régionale de Nouvelle Aquitaine du Sud 2018.
- \*Le challenge des Notes D'or 2018.

### 1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour :

**Les vérifications administratives** qui auront lieu au cosec (voir plan annexe sur site internet) :

\* Le vendredi 8 Juin 2018 de 16h40 à 18h30.

\* Le samedi 10 Juin 2018 de 7h00 à 10h30.

**Les vérifications techniques** auront lieu au Garage Renault (à St Laurent Médoc)

\*Le vendredi 8 Juin 2018 de 17h30 à 19h30

\*le samedi 10 Juin 2018 de 7h30 à 11h30

**Les vérifications finales** seront effectuées : .....

**Adresse** : Garage Renault 1 rue La Garenne 33112 St Laurent Médoc .....

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC.....

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **11<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA FOUGERE 2018** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée avec les droits d'engagements ainsi que le bulletin d'assistance, **avant le Lundi 28 Mai 2018 à minuit**

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **7<sup>ème</sup> rallye de la fougère Vhc et du 1<sup>er</sup> Vhrs.**

Le nombre des engagés pour le rallye est fixé à 120 voitures maximum, (dont 20 VHC et 30 vhrs) Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye si le nombre d'engagés cumulé était inférieur à 70.

3.1.11.1P. **Les droits d'engagement sont fixés :**

- |  |              |
|--|--------------|
| a) Avec la publicité facultative des organisateurs :   | <b>420 €</b> |
| b) Sans la publicité facultative des organisateurs :   | <b>840 €</b> |
| c) Pour tous les équipages complets ASACM s'engageant avant le <u>Lundi 14 Mai 2018</u> cachet de la Poste faisant foi : ..... | <b>390 €</b> |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.2P. Equipages

Un briefing écrit sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives

Tous les concurrents, pilotes, copilotes d'un rallye devront être obligatoirement en possession de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire, tout au long du rallye.

### 3.3P. Ordre de départ

Le rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC (avec un véhicule d'encadrement intercalé).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. Assistance

11<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA FOUGERE

- \* Conforme au règlement standard FFSA.
- \* Un seul parc d'Assistance sera mis en place
- \* L'assistance sera autorisée seulement dans le parc assistance du groupe scolaire avec emplacement réservé par le bulletin à renvoyer avec votre inscription.
- \* Chaque emplacement devra présenter un extincteur et une bâche par voiture de course et véhicule d'assistance et devra **emporter ses débris**, conformément à l'article 4.3.2.3.
- Aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance à part les voitures de courses durant le temps du rallye sous peine de pénalités. (des parkings sont à proximité pour tous les autres véhicules).
- \* L'accès du parc assistance ne se fera que par une seule entrée (suivre fléchage) .
- \* Le parc remorques situé à proximité du parc assistance sera clôturé (voir plan annexe sur le site internet).
- \* toute vitesse excessive dans le parc d'assistance sera sanctionnée d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces.**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.7P. Caméra et appareils de prises de vue.**

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable.  
De plus l'organisateur pourra se servir des prises de vues pour leurs usages sur leur demande.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **5.1P Identification des voitures.**

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans le cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. Description.**

**Le 11ème RALLYE DE LA FOUGERE** représente un parcours de **266,400 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **116,600 km**. Soit 43,76% d'Es

.L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante : **36.99**.

**Les épreuves spéciales sont :**

Nom de la spéciale	kilométrage	N° es samedi	N° es dimanche
SAINT LAURENT / BERNOS	8,000 km	1	4-7-10
LA MEDULLIENNE / CHATEAU PAVEIL	15,000 km	2	5-8-11
LE FOURNAS / SAINT SAUVEUR	8,200 km	3	6-9

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. Reconnaitances.

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du code de la route, sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 par épreuve spéciale.

De nombreux contrôles seront effectués pendant et hors des périodes autorisées aux reconnaissances.

Toutes infractions constatées pendant les reconnaissances dans les zones d'habitations et les retours en sens inverse sur les spéciales pourront entraîner le refus de départ du rallye.

#### 6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

\* DIMANCHE 3 Juin 2018 de 9h00 à 17h30

\* VENDREDI 8 Juin 2018 de 8h30 à 19h00

\* SAMEDI 9 Juin 2018 de 7h30 à 11h30

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

#### 7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : ..... Chasuble orange Commissaire.
- Chef de poste : ..... Chasuble orange barrée Chef de poste.
- Médiateurs sécurité : ..... Chasuble jaune Organisation Médiateurs Sécurité (Zones Public)
- Relations concurrents : ..... Chasuble rouge Relations Concurrents.
- Officiels ES et commissaires techniques : ..... Chasubles conforme au RTS.

7.5.17.1.P. Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible à 50m au moins en amont de la voiture afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.1.7.2.P. Chaque voiture de compétition aura à son bord une "croix rouge" et un signe "ok" vert (format A4) en plus de ceux inclus dans le road book (format A5). La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

#### 7.6P Parc Fermé

Le pointage en avance au CH3C pour l'entrée en parc fermé n'est pas autorisé.

Le pointage en avance au CH11A pour l'entrée en parc fermé est autorisé.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## AR ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix du Rallye de la Fougère se déroulera le Dimanche 10 Juin 2018 sur le grand podium d'arrivée (Saint Laurent Médoc –Espace Coubertin) après le dernier Contrôle Horaire pour rentrer dans le parc fermé.

Une zone de parc tampon sera en place dans le parc fermé, géré par les relations concurrents pour le passage sur le podium d'arrivée

Classement général	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Si plus de 80 partants en moderne	600€	500€	400€	300€	200€
Si moins de 80 partants en moderne	500€	400€	300€	200€	150€
Classement par classe	TOUTES LES CLASSES.En fonction du nombre de partants				
Plus de 10 partants	450€	350€	250€	200€	150€
De 8 à 10 partants	450€	300€	200€	150€	
De 3 à 7 partants	300€	200€	150€		
Moins de 3 partants	150€				
Equipage entièrement féminin	450€	250€	150€	100€	50€

### Prix en chèques

Les prix en chèques seront distribués suivant le nombre de partants et par le classement comme indiqué dans le tableau ci-dessus puis envoyé par courrier dans la semaine qui suit le rallye.

- \*Le classement général est cumulable avec la classe en fonction du nombre des partants de la classe.
- \*les prix à la classe est en fonction du nombre des partants officiel.
- \*Le prix de l'équipage féminin ne sera pas cumulable mais au plus avantageux.

### Des coupes(ou trophées) et des lots seront attribués :

- \*aux 3 premiers du classement général et de chaque classe.
- \*aux 3 premiers équipages féminins
- \* tous les équipages terminant le rallye seront récompensés par des lots ou des coupes.
- \*chaque vainqueur de classe recevra un magnum d'AOC Médoc ou Haut Médoc.

-----